

Inside Secure

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur la réduction du capital**

(Assemblée générale du 26 juin 2014 – Résolution n°18)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Antoine OLANDA
38 parc du Golf
13856 Aix-en-Provence

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur la réduction de capital

(Assemblée générale du 26 juin 2014 – Résolution n°18)

Aux Actionnaires

Inside Secure

Rue de la Carrière de Bachasson
CS 70025 – Arterparc Bachasson
13590 Meyreuil

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre directoire vous propose, sous réserve de l'adoption de la 17^{ème} résolution de cette même assemblée, de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de cette assemblée tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

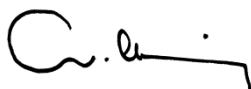
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Aix-en-Provence, le 23 avril 2014

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Philippe Willemin

Antoine OLANDA

